

Appel à projets 2023

« Développer l'habitat accompagné, partagé et inséré dans la vie locale pour personnes âgées prioritairement à faibles ressources »

PRÉAMBULE

Cet appel à projets soutiendra des actions / des projets qui devront démarrer en 2023 (avant le 31/12/2023). Ces soutiens seront versés en 2023.

CONTEXTE

En partenariat avec la Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts, la [Fondation des Petits Frères des Pauvres](#) souhaite continuer de promouvoir les initiatives particulièrement pertinentes et innovantes en matière de logement pour personnes âgées prioritairement précaires. En 2023, elle a décidé d'affecter une enveloppe de 750 000€ à ces nouvelles formes d'habitat.

Les actions sélectionnées pourront obtenir un financement compris entre :

- 50 000€ et 200 000€ pour de l'investissement ;
- 20 000€ et 50 000€ pour de l'ingénierie de projet.

Il est possible de solliciter la Fondation uniquement pour de l'investissement ou de l'ingénierie ou les deux.

La [Fondation des Petits Frères des Pauvres](#), reconnue d'utilité publique et fondation abritante, est la première fondation entièrement dédiée à la cause des personnes âgées en situation de précarité et/ou isolées en France. Forte de l'expertise terrain de son association fondatrice [les Petits Frères des Pauvres](#), qui, depuis 1946, agit aux côtés des personnes âgées souffrant d'isolement, prioritairement les plus démunies, la [Fondation des Petits Frères des Pauvres](#) facilite et améliore durablement leurs conditions de vie, notamment en matière de logement et finance des projets en leur faveur.

THÉMATIQUE RETENUE

Le logement est une thématique historique de la Fondation, il est un facteur déterminant de la qualité de vie des personnes âgées. L'habitat peut conditionner à la fois le maintien d'une certaine autonomie des personnes, et leurs relations sociales. A l'inverse, il peut devenir un facteur aggravant de fragilité,

un générateur d'exclusion et de précarité. La crise sanitaire de 2020 l'a confirmé, le logement est bien un axe prioritaire pour la lutte contre l'isolement des personnes âgées. Entre un chez soi indépendant où l'on peut se sentir très bien mais aussi très isolé et des solutions collectives très sécurisées mais qui peuvent devenir étouffantes, il y a un besoin pour des solutions alternatives de petite taille pouvant mettre l'accent sur la bienveillance et la solidarité.

Convaincue de la nécessité du « bien vieillir » dans un lieu où l'on se sente chez soi, la [Fondation des Petits Frères des Pauvres](#) souhaite accompagner et mettre en valeur des actions visant à promouvoir un habitat partagé, adapté aux besoins et aux souhaits des personnes âgées. Cet appel à projets a pour objectif d'accompagner prioritairement de petites et moyennes structures pour lesquelles la dignité des personnes âgées, l'inclusion de publics âgés précaires et/ou âgés malades (prioritairement défavorisés), l'ancrage local sont une priorité et portent des projets d'habitat : colocation solidaire, colocation intergénérationnelle, habitat partagé et inséré, habitat accompagné, habitat inclusif, logement adapté aux personnes dépendantes, etc.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Critères habituellement pris en compte par la [Fondation des Petits Frères des Pauvres](#) :

- Inscription dans l'objet de la Fondation ;
- Non-lucrativité de l'activité de l'organisme ;
- Absence de conflit d'intérêt ;
- Petites et moyennes structures ;
- Implication de bénévoles ;
- Fiabilité économique et humaine de l'organisme.

Critères spécifiques pris en considération :

- Projets de création et d'adaptation de logements ou d'habitats partagés ;
- Projets favorisant l'inclusion sociale, c'est-à-dire facilitant la participation des habitants et leur inclusion dans la Cité ;
- Projets garantissant l'accessibilité de l'habitat à des personnes à faibles ressources ;
- Projets déployés avec des partenaires opérationnels et financiers solides ;
- Projets présentant toutes les phases d'action : conception, mobilisation, réalisation, évaluation ;
- Projets garantissant la fiabilité et la pérennité du modèle économique ;
- Projets présentant un potentiel d'essaimage ;
- Projets se déroulant exclusivement en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer

CRITÈRES ÉLIMINATOIRES

- Les projets portés par des équipes de l'Association Petits Frères des Pauvres ou de l'Association de Gestion des Etablissements des Petits Frères des Pauvres ;
- Les projets portés par des organismes à caractère public (CCAS, CLIC...) ;
- Les projets déjà réalisés, c'est-à-dire dont la phase opérationnelle a été engagée ;
- Les demandes uniquement tournées vers la communication, la recherche de fonds, etc. ;

- Les projets ayant déjà obtenu un soutien de la [Fondation des Petits Frères des Pauvres](#) ou une de ses fondations abritées. Une association ayant déjà reçu un soutien d'un des organismes cités ci-dessus pourra candidater mais pour un nouveau projet ou un projet différent.

PUBLIC

Les projets retenus devront être dédiés à l'habitat pour personnes âgées (50% des habitants devront avoir plus de 50 ans) prioritairement à faibles ressources (50% des résidents de +50 ans devront être éligibles aux prestations sociales).

MONTANTS ET CATÉGORIES DE SOUTIEN

Les aides sont accordées sous la forme d'un financement annuel qui fera l'objet d'une convention sur l'année 2023. La [Fondation des Petits Frères des Pauvres](#) se réserve le droit de ne financer qu'une partie du projet faisant l'objet de la demande de soutien.

Il est possible de solliciter la [Fondation des Petits Frères des Pauvres](#) pour des besoins en ingénierie de projet ou en investissement ou les deux.

	Soutiens à l'investissement	Soutiens à l'ingénierie de projet
Enveloppe globale	Pour des soutiens compris entre 50 000 € et 200 000€.	Pour des soutiens compris entre 20 000€ et 50 000€.
Affectation	Prestation de maîtrise d'œuvre et d'étude, investissement matériel, numérique, aménagement, rénovation, réhabilitation et construction des espaces communs/partagés (intérieurs et extérieurs), adaptabilité des logements, accessibilité intérieure et extérieure, participation à l'achat immobilier*.	Aide à la structuration des actions à toutes les phases du projet : définition, pilotage, partenariats, évaluation, etc. menée soit en interne soit avec un intervenant externe.

* Soutien exclusivement affecté à l'organisme d'intérêt général porteur du projet social afin de l'aider à participer à l'effort immobilier (par exemple, dans le but de faire baisser le coût des loyers).

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Les dossiers seront à déposer sur l'outil de demande de financement de la [Fondation des Petits Frères des Pauvres](#) (<https://fpfp.syntosolution.com/>). Ils devront préciser si la demande concerne l'investissement ou l'ingénierie du projet, ou les deux.

AGENDA

- 23 août -20 septembre 2023 : réception des demandes de soutien ;
- 27 septembre -17 octobre 2023 : analyse des dossiers par les bénévoles instructeurs ;
- 30 novembre 2023 : réunion et délibération du jury ;
- Fin janvier 2024 : cérémonie.

DONNÉES RGPD

Les données collectées dans le formulaire à suivre doivent permettre l'analyse, la sélection et l'évaluation des demandes de soutien faites à la Fondation des Petits Frères des Pauvres et à ses fondations abritées. Pour le besoin de l'analyse des demandes, les personnes ayant accès à ces informations s'engagent à respecter le caractère confidentiel des renseignements fournis. Les données seront collectées, gérées et conservées dans le cadre de la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable depuis le 25 mai 2018.

Ces données sont conservées pour une durée de 10 ans (dix ans).

Vos données personnelles sont hébergées sur des serveurs informatiques situés en Europe et au Canada. Des mesures assurant la protection et la sécurité de ces données ont été mises en place par la [Fondation des Petits Frères des Pauvres](#) dans le cadre du transfert des données en dehors de la zone de l'Union Européenne.

CONTACT

Juliette Le Bris

Tel. : 01.49.23.13.44

juliette.lebris@petitsfreresdespauvres.fr